

monnaies continueront très peu de temps à être émises à la titulature d'Henri III : les délivrances du 8 août et du 25 août sont encore à son nom, mais dès celle du 15 septembre, la titulature est celle d'Henri IV. La fabrication d'une espèce qui n'avait pas été ordonnée légalement, le double écu d'or, provoque des remontrances de la Chambre des Comptes de Tours, une inspection et des sanctions. Le 20 août 1590 on procède au transfert de la Monnaie d'Amiens à Compiègne, et l'atelier est transporté au château de Compiègne. A une date indéterminée l'atelier monétaire fut à nouveau transféré, "en l'hôtel de l'hospital Saint-Jehan". Le travail cessa à la Monnaie de Compiègne en avril 1595.

Nous avons dressé la liste des délivrances faites à l'atelier de Compiègne entre 1589 et 1595 (d'après une nouvelle lecture par M. Michel Hourlier du document des Archives Nationales A.N. Z1b 863) et celle des espèces retrouvées (Henri III : double écu d'or 1589, quart d'écu 1589; Henri IV: double écu d'or 1589, quart d'écu 1589, quart d'écu 1590(deux types), demi-franc 1590, écu d'or 1591, quart d'écu 1591, demi-franc 1591, quart d'écu 1592, demi-franc 1592, écu d'or 1593, douzain 1593, quart d'écu 1594).

13 Avril

François CALLAIS

L'Exposition régionale de 1877, à Compiègne

Publication dans le présent *Bulletin*

4 Mai

Josiane MARRANT

Les enfants trouvés et les enfants en nourrice

Publication dans *Compendium*, n° 40, Mai 1997